

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

SOMMAIRE

- **ZOOM SUR LES DOSSIERS**

- Feuille de route Automobile (2025-2028)
- Acquisition de 14 rames Régiolis
- Tarification des services de restauration dans les lycées de la région
- Protocole de coopération entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole, le Conseil de l'Oblast de Vinnytsia et la Ville de Vinnytsia
- Contrats de station du Doubs Horloger 2025/2030 et du Haut-Doubs 2024/2040

- **Compte administratif de l'exercice 2024**

- **Budget supplémentaire 2025**

ZOOM SUR LES DOSSIERS



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

ÉCONOMIE

Feuille de route Automobile 2025-2028

La filière automobile est aujourd'hui confrontée à des difficultés multiples, structurelles et conjoncturelles. Depuis plusieurs années, la filière fait face à un double enjeu de compétitivité et de mutations profondes liées notamment aux réponses à apporter aux enjeux environnementaux et sociétaux. Pour faire face à ces enjeux, la région Bourgogne-Franche-Comté a adopté une première feuille de route en 2022. Lors de l'Assemblée plénière des 20 et 21 mars 2025, un point d'étape a été présenté concernant l'action régionale.

La Région a décidé d'actualiser, prolonger et renforcer sa feuille de route Automobile pour faire face aux mutations de la filière industrielle automobile, sur la période 2025-2028.

Cette feuille de route 2025-2028 est le résultat d'un travail étroit avec l'Etat, les territoires, l'ensemble des acteurs de la filière (pôle Véhicule du futur, UIMM, OPCO...) et du CESER.

Nouvelle feuille de route 2025-2028 pour la filière automobile en région Bourgogne-Franche-Comté

- **La mise à jour des objectifs de la Région pour la période 2025-2028 vise à poursuivre l'accompagnement, dans un contexte de mutations profondes, de la filière automobile afin de préserver l'emploi et les compétences industrielles sur le territoire régional.**

Les perspectives de diversification sur les secteurs industriels qui ont besoin de compétences, comme les énergies (hydrogène, nucléaire) ou la défense, constituent des défis pour accompagner l'enjeu de réindustrialisation.

En confortant les actions et dispositifs fléchés sur la filière automobile qui avaient été mis en place depuis 2022, la Région adapte et enrichit son cadre d'action, structuré selon les objectifs suivants :

1. Animer une gouvernance avec l'Etat et un pilotage au plus près des territoires
2. Consolider la filière automobile en région : renforcer les moyens d'accompagnement des entreprises sous-traitantes
3. Favoriser les démarches d'innovation et d'accès à de nouveaux marchés
4. Soutenir les projets visant à adapter les compétences
5. Accompagner l'aval de la filière

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

La Région Bourgogne-Franche-Comté mobilisera jusqu'à 30 M€ sur la période 2025-2028 pour soutenir la mutation de la filière automobile, avec une attention particulière portée sur l'impact des moyens engagés sur la préservation de l'emploi et l'investissement réalisé sur le territoire régional.

Malgré les difficultés, les enjeux de mobilités individuelles demeurent importants sur notre continent et la filière automobile a un avenir en Bourgogne-Franche-Comté.

Notre région, berceau de l'automobile en France avec la marque Peugeot, abrite des sites majeurs de cette industrie, une recherche privée et de très nombreuses compétences industrielles chez nos sous-traitants.

→ **Accompagner ces mutations pour préparer l'avenir au sein de la filière ou sur d'autres marchés, malgré les difficultés, est un enjeu majeur pour l'identité industrielle de notre territoire et pour l'emploi. C'est pourquoi la région Bourgogne-Franche-Comté, après un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, propose cette nouvelle feuille de route stratégique 2025-2028.**

TRANSPORTS

Acquisition de 14 rames Régiolis

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des trains régionaux qui nécessite une réponse capacitaire durable pour éviter les situations de surcharge constatées sur certains axes du Réseau Train Mobigo et de la durée de vie de matériel, **2025 est marquée par une nouvelle étape d'acquisition de rames de trains.**

Il est, en effet, aujourd'hui, nécessaire d'acter les besoins d'acquisition de matériel roulant indispensables pour poursuivre l'exploitation des trains Mobigo dans de bonnes conditions et de manière résiliente, dans le cadre de la stratégie actualisée du matériel roulant présentée et adoptée par le Conseil Régional en février 2025.

→ **Dans ce contexte, et au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement, la Région prévoit l'acquisition de 14 nouvelles rames Régiolis dont :**

- **5 Régiolis-6 caisses électriques**

Pour l'axe Paris – Migennes – Dijon- Chalon – Mâcon - Lyon.

A l'horizon 2028, le parc régional de Régiolis-6 caisses sera constitué de 29 Régiolis-6 caisses homogènes aptes à circuler en compatibilité d'itinéraire sur l'ensemble de l'axe Paris-Lyon et pourront être utilisés sans restriction soit pour le Service Intervilles, soit pour le Service de Trains Semi-Directs.

Ces rames offriront une capacité unitaire de 355 places assises avec une aptitude d'emport maximale jusqu'à 620 personnes, et pourront composer des trains doubles ou triples, soit jusqu'à plus de 1000 places assises par train.

- **9 Régiolis-4 caisses électriques et thermiques** (avec l'option d'une rame supplémentaire)

Principalement pour les axes Besancon / La-Chaux-de-Fonds, Dijon / Besancon / Belfort et Besancon / Lons-Le-Saunier / Lyon.

Etant Bi-modes, ces Régiolis seront aptes à circuler sur l'ensemble de ces sections.

Ces rames offriront une capacité unitaire de 228 places assises et pourront accueillir jusqu'à 2 unités de fauteuils roulants. Elles intègrent également en voiture centrale des toilettes spécialement adaptées aux unités de fauteuils roulants et disposeront également en cas de très forte affluence d'une possibilité d'emport de personnes debout pour une capacité totale allant jusqu'à 400 personnes par rame. Elles seront généralement doublées en heures de pointe, soit 450 places assises par train.

→ **L'acquisition de ces 14 nouvelles rames représente un investissement régional de plus de 170 M€ €.**

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

RELATION INTERNATIONALES

Protocole de coopération entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole, le Conseil de l'Oblast de Vinnytsia et la Ville de Vinnytsia*

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté a déployé une aide humanitaire significative (500 000 euros) en faveur du peuple ukrainien.

Mais au-delà de l'urgence, la Région fait aussi le choix d'un engagement inscrit dans le temps long, en nouant une coopération structurée avec l'Oblast et la Ville de Vinnytsia, ainsi que Dijon métropole.

Ce partenariat quadripartite est l'aboutissement d'une relation construite pas à pas, depuis 2023, entre deux collectivités françaises et leurs homologues ukrainiennes. Cette coopération décentralisée se traduit déjà par des actions concrètes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'efficacité énergétique et de la démocratie locale.

Plusieurs projets ont ainsi déjà été menés ou en cours, tels que :

- La réhabilitation d'un centre social pour enfants en situation de handicap à Vinnytsia ;
- La formation de gestionnaires pour améliorer l'efficacité énergétique du bâti public à Vinnytsia ;
- L'accueil à Dijon d'une classe transplantée de 26 jeunes Ukrainiens orphelins de guerre (3 semaines en juin 2024) ;
- La création d'une Agence de la démocratie locale à Vinnytsia avec l'appui de l'ALDA ;
- Le développement de projets médicaux (gynécologie, médecine physique, cardiologie) entre le CHU de Dijon et l'hôpital de Vinnytsia.

La Région Bourgogne-Franche-Comté affirme ainsi sa conviction que la coopération décentralisée est un levier pour la reconstruction, la paix et l'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne. Ce partenariat traduit également l'attachement indéfectible de la Région aux valeurs de démocratie, de liberté et de solidarité

→ Cet accord de coopération cible sept priorités :

- Enseignement supérieur, coopération éducative, recherche et innovation ;
- Santé ;
- Développement économique et agriculture ;
- Environnement (eau-assainissement, transition énergétique) ;
- Jeunesse, culture, sport ;
- Coopération administrative ;
- Programmes de l'Union européenne.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

TOURISME

Contrats de station du Doubs Horloger 2025/2030 et du Haut-Doubs 2024/2040

Le nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2024-2028 incarne l'ambition touristique de la Région et son engagement vers un tourisme responsable.

L'action 1 « Poursuivre la transition climatique de la montagne » vise à faire évoluer les contrats de station vers un dispositif d'accompagnement à la transition des territoires touristiques de montagne en vue de poursuivre l'accompagnement de la filière nordique, de renforcer le développement d'activités hors ski (outdoor, sites nature, itinérances, équipements structurants...), développer les mobilités douces, la coopération et l'accueil touristique.

Ainsi, les contrats de station ont évolué vers des contrats de station écoresponsables sur la base des objectifs définis dans le SRDTL et des critères établis dans le Règlement d'intervention « Accompagnement de la transition touristique des territoires de montagne ».

Contrat de station du Doubs Horloger 2025/2030

La stratégie du contrat de station du Doubs Horloger 2025/2030 se décline en trois axes et 14 actions opérationnelles :

1. Structurer la compétence tourisme pour consolider une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée
2. Partager une vision d'avenir pour atteindre l'exemplarité de la destination et la revendiquer
3. Structurer l'offre et enrichir l'expérience client

Les principales opérations structurantes identifiées par la Région sont :

- La Cité de l'horlogerie à Morteau,
- La transition outdoor du site de la combe Saint Pierre (projet déjà soutenu en 2024 et 2025),
- Le développement de l'offre VTT du Val de Morteau,
- L'opération grand site du Saut du Doubs,
- Le Val de Consolation.

Contrat de station du Haut-Doubs 2024/2040

Pour faire face aux enjeux actuels et à venir, et afin de préserver les valeurs du territoire, une ambition collective a été définie pour le tourisme et les loisirs du Haut-Doubs : « Développer une économie du tourisme et des loisirs qui s'adapte aux menaces, qui contribue à la vitalité du Haut-Doubs, tout en préservant ses espaces naturels et ses vocations sociales et humaines ».

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

La stratégie Contrat de station du Haut-Doubs 2024/2040 repose sur des objectifs :

- Mettre la coopération au cœur du processus de travail et de décision (collaboratif)
- Considérer le patrimoine naturel et culturel comme des communs à protéger et à soigner
- Optimiser la consommation d'espace, de matière et d'énergie (optimisé et maîtrisé)
- Privilégier la fourniture de biens et de services au niveau local (local et territorial)
- Favoriser la location et le partage plutôt que la propriété de biens (partagé, locatif et groupé)
- Valoriser au juste prix et rétribuer de façon équitable l'ensemble des parties prenantes
- Equilibrer des contributions publiques, privées, associatives et citoyennes dans des modèles économiques
- Déployer des offres à forte valeur humaine ajoutée

Le schéma a été construit autour de onze axes : la gouvernance ; l'animation et la coopération : le développement des hébergements touristiques ; la mobilité loisirs et tourisme ; l'adaptation des compétences ; la communication et le marketing ; les loisirs et les activités de pleine nature ; les activités liées à la neige ; le patrimoine naturel ; les valeurs et la culture vivante ; le patrimoine matériel et immatériel. Le plan d'actions se décline en 3 totems, emblèmes du territoire et se constitue de 32 fiches actions.

La majorité des actions s'inscrit dans la stratégie touristique régionale et se réfère à des actions identifiées du SRDTL.

Les principales opérations structurantes identifiées par la Région sont :

- Le Château de Joux,
- Le site du Mont d'Or,
- La nouvelle scénographie et l'amélioration de la Maison de la réserve de Rémoray,
- La diversification des activités du site du Gounefay,
- D'autres projets de diversification d'activités sur les sites nordiques.

LYCÉES

Tarification des services de restauration dans les lycées de la région

Les tarifs des services de restauration doivent réglementairement être notifiés aux lycées avant le 1^{er} novembre de l'année précédente.

Pour permettre aux établissements de disposer de recettes suffisantes pour l'achat de denrées et à la préparation de repas de qualité, la Région Bourgogne-Franche-Comté décide :

- ◆ **D'augmenter les tarifs de la restauration de 3%**, afin de prendre en compte, de façon partielle, l'inflation sur les prix des denrées alimentaires. Ainsi en 2026, le tarif forfaitaire 5 jours rapporté au repas sera de 3,69€ contre 3,58€ en 2025.
- ◆ Parallèlement il est proposé **de reconduire les dispositifs de tarification sociale, et de réviser le plafond de revenus** concernant l'aide aux non boursiers (la réévaluation des plafonds pour les boursiers relève des décisions de l'Etat prises chaque année).
- ◆ **D'augmenter à 19 % (+1 point) le taux de prélèvement régional sur les recettes restauration et hébergement des lycées** (dispositif « FARPI » qui correspond à la contribution des usagers à la rémunération du personnel affecté à la mission).

En chiffres :

- 10 € : c'est le coût réel d'un repas (toutes dépenses incluses)
- La Région compte 56 300 demi-pensionnaires et 19 700 internes sur ses 103 230 lycéens publics et privés sous contrat.
- Les 118 services de restauration des lycées publics délivrent 10,5 millions de repas par an.
- Les services d'hébergement assurent 2,8 millions de nuitées par an.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

&

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

En 2024, les modalités de restitution des comptes évoluent avec l'apparition du compte financier unique (CFU), qui pour la première fois réunit dans un unique document les comptes de l'ordonnateur (ancien compte administratif) et du comptable public (ancien compte de gestion). Ceci a vocation à simplifier la production des comptes et à en garantir une plus forte lisibilité.

Le budget 2024 de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 1 731,9 M€ en dépenses, dont 597,1 M€ en investissement et 1 134,8 M€ en fonctionnement. Le taux de réalisation s'élève à 94,83 %.

Les recettes 2024 représentent un montant global de 1 543,5 M€ hors dette, dont 167,2 M€ en investissement et 1 376,2 M€ en fonctionnement. Dette incluse, ce montant s'élève à 1 729,8 M€.

La Région conserve de très bons taux de réalisation. En fonctionnement, ce taux s'élève à :

→ **97,46 % en dépenses et 100,33 % en recettes, tandis qu'il s'établit en investissement à 88,79 % en dépenses et 98,67 % en recettes.**

Ces taux attestent de la sincérité budgétaire dont fait preuve la Région.

L'année 2024 a été marquée par les points suivants :

- Le volume des **dépenses de fonctionnement** se maintient à un niveau constant par rapport à l'exercice précédent
- Le volume des **dépenses d'investissement** est en légère baisse mais reste supérieur au montant d'avant crises
- Les **recettes** enregistrent une légère baisse liée à des événements conjoncturels
- **L'autofinancement** de la collectivité est impacté par la fragilisation des recettes mais demeure solide
- **L'endettement** continue de progresser.

Budget 2024 en synthèse

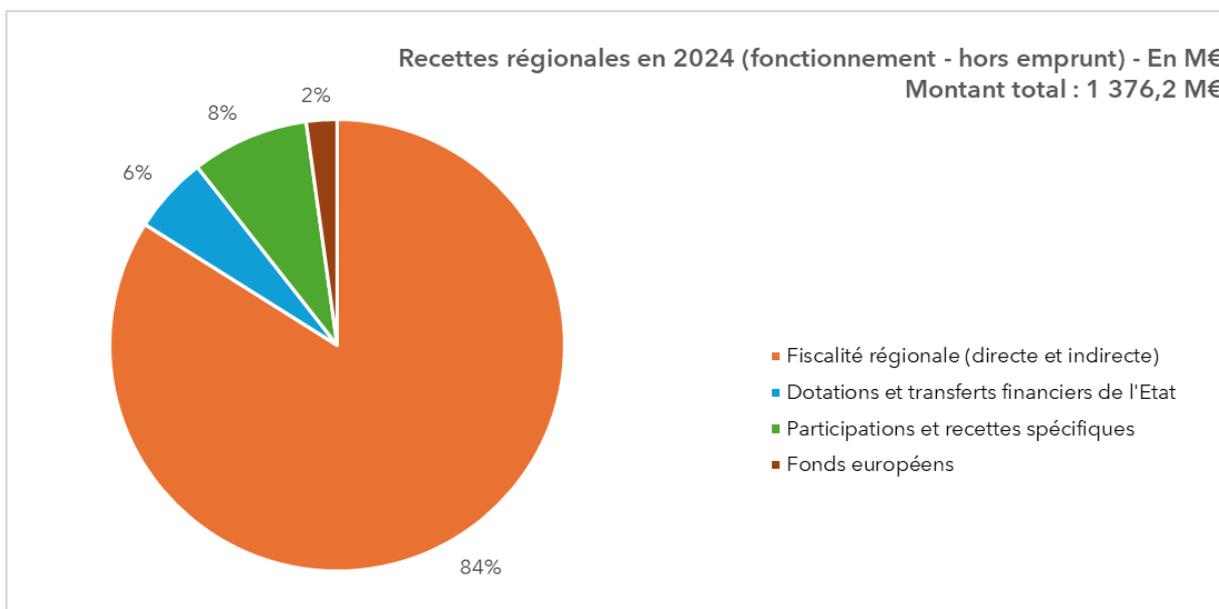
Les ressources régionales de l'exercice 2024

Les recettes 2024 représentent un montant global de 1 543,5 M€ hors dette, dont 167,2 M€ en investissement et 1 376,2 M€ en fonctionnement. Dette incluse, ce montant s'élève à 1 729,8 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une évolution de - 2,5 % pour atteindre un montant global de 1 376,2 M€. Elles sont stables à périmètre constant (hors PRIC, fonds européens, reprise de provision TER en 2023 et impact du rattachement des recettes de cartes grises lié aux modalités de la nomenclature M57). Cette évolution est le fait notamment le fait d'une hausse ponctuelle en 2023 découlant de la reprise des provisions TER et de la diminution du montant perçu au titre de la gestion des fonds européens, dont les montants varient d'un exercice à l'autre.

La recette de TVA, constituée des deux fractions régionales (ex-CVAE + ex-DGF), représente un produit de 699,1 M€ soit plus de la moitié des recettes de fonctionnement réalisées.

Le produit définitif des recettes de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises) pour l'exercice 2024 s'établit à 117,740 M€.



Enfin, les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 167,2 M€.

En intégrant le recours à l'emprunt à hauteur de 186,322 M€, les ressources totales de la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2024 ont représenté 1,730 Md€.

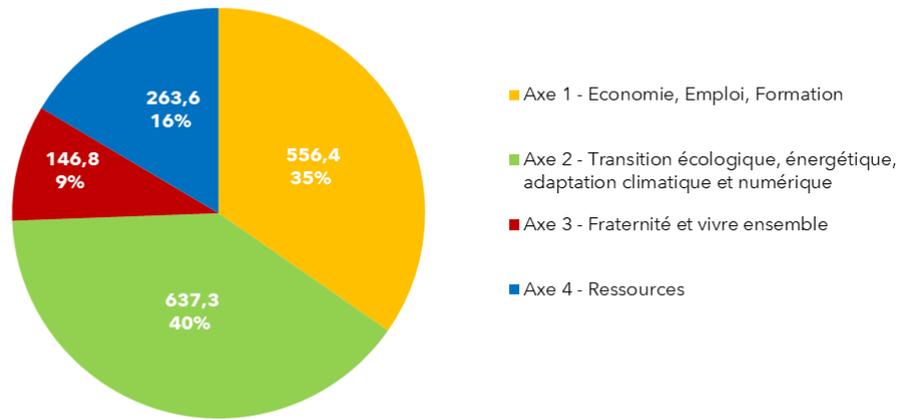
CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Les dépenses régionales de l'exercice 2024 :

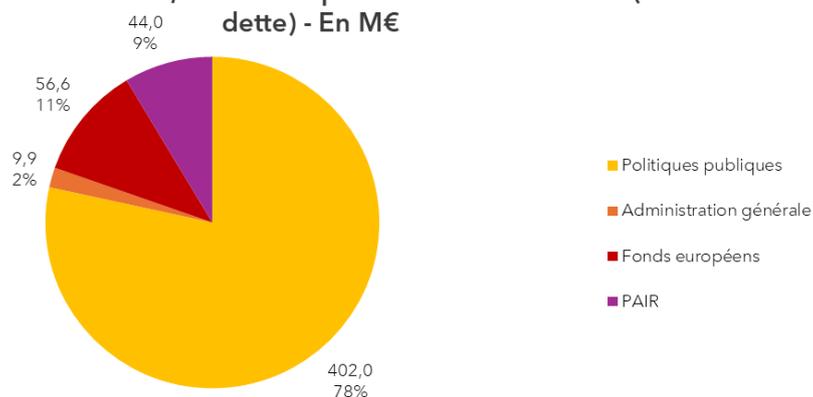
En 2024, les dépenses régionales se sont élevées à 1 731,9 M€. Hors dette, ce montant s'élève à 1 604,1 M€.

Crédits de paiement 2024 (hors dette) - En M€

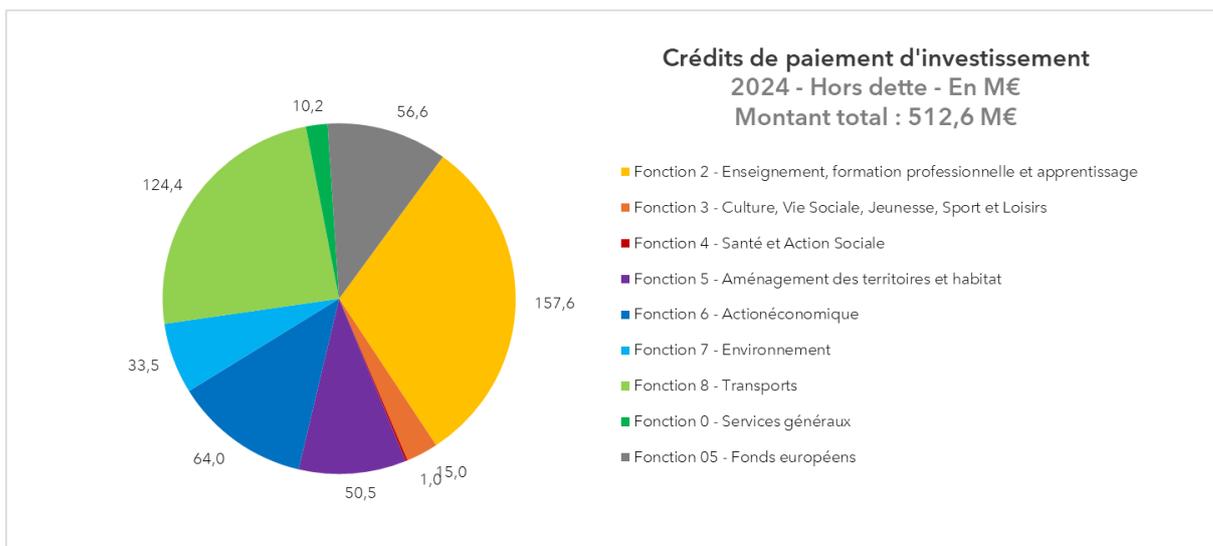


La poursuite de l'effort majeur en investissement :

Répartition des 512,6 M€ de dépenses d'investissement (hors dette) - En M€

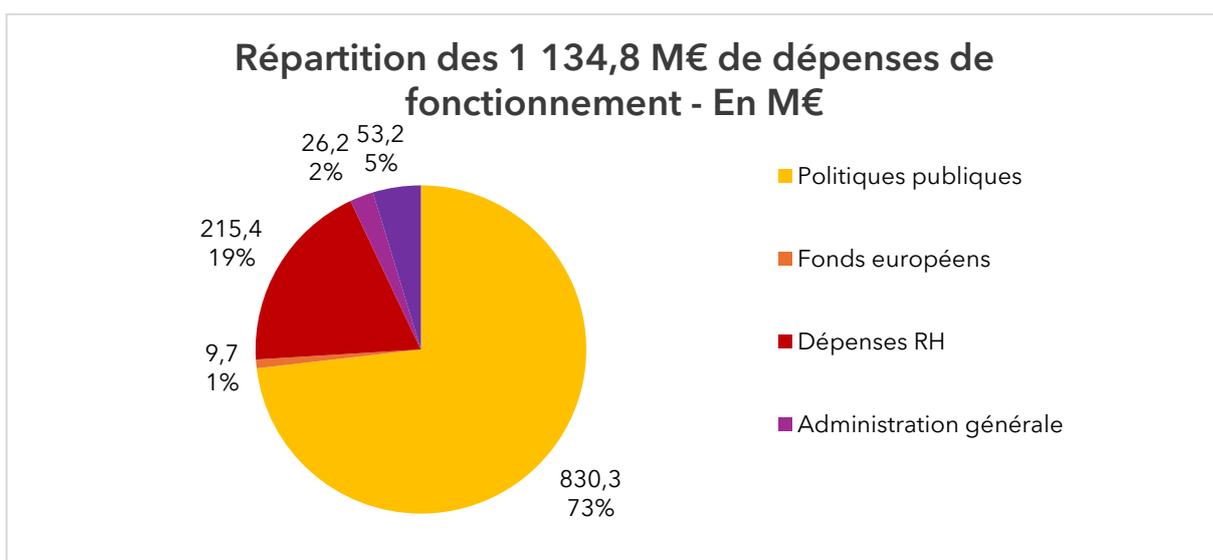


Au total ce sont 512,6 M€ en investissement (hors dette) qui ont été réalisés. Les dépenses des politiques publiques régionales (PAIR compris) représentent environ 78 % du budget d'investissement.



Les secteurs des transports et de l'enseignement-formation professionnelle sont les plus importants et représentent à eux seuls plus de 50 % du budget (hors dette) pour un montant total de 282 M€.

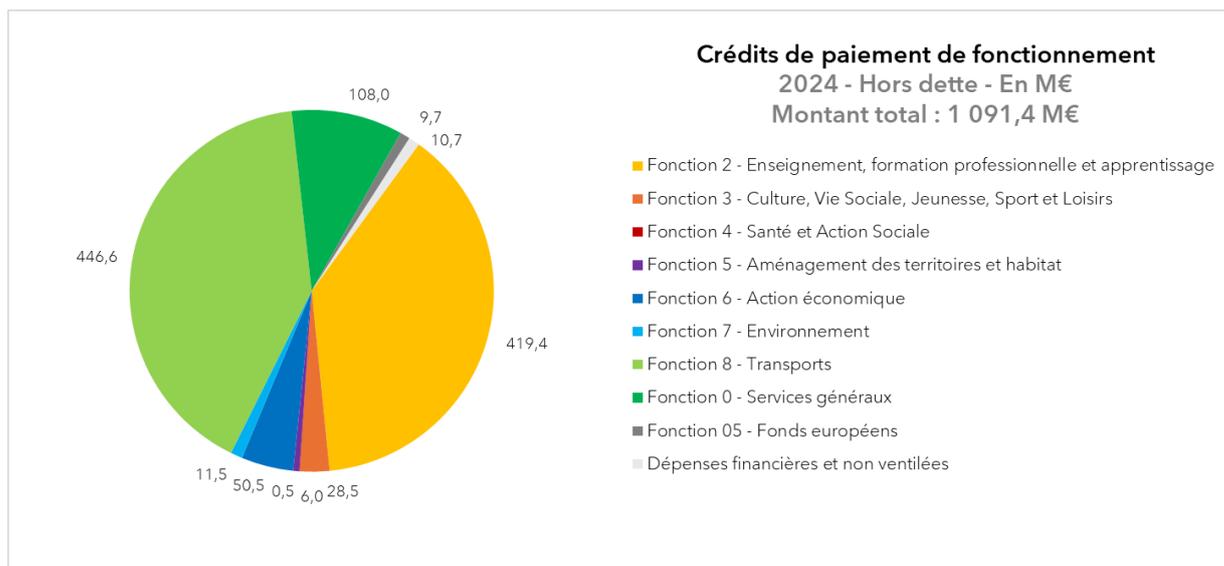
Une maîtrise des dépenses de fonctionnement :



Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 1 134,8 M€, en évolution de + 0,3 %.

830 M€, soit 73 % du budget de fonctionnement, correspondent aux politiques publiques directes.

Les dépenses relatives aux ressources humaines représentent 19 % du budget de fonctionnement. Les dépenses d'administration générale regroupent les postes liés aux moyens généraux, aux systèmes d'information, aux assemblées, à la communication, aux frais juridiques, à l'évaluation, etc. Elles intègrent aussi les dépenses liées aux groupes d'élus et aux conseils (CESER et Assemblée régionale) et s'élèvent globalement à 26,2 M€.



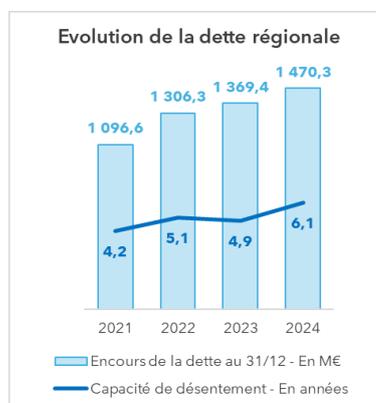
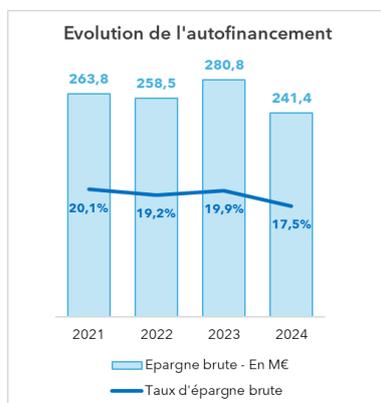
Les deux postes les plus importants traduisent les compétences obligatoires de la Région : les transports (446 M€), la formation professionnelle et l'enseignement (419 M€).

Des indicateurs financiers et de solvabilité qui demeurent satisfaisants

La Région dégage en 2024 une épargne brute d'un montant de 241,4 M€, en diminution de 14% par rapport à 2023. Il est cependant à noter que l'épargne brute de 2023 avait notamment été favorablement impactée par le mécanisme de provision pour risque d'un montant de 25 M€ au titre de la convention TER. Par rapport à 2022, l'épargne brute enregistre une baisse de 6,6 %.

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement, s'établit à 17,5 %. Ce taux est conforme aux montants d'épargne prévus par la stratégie financière de mandat.

La capacité de désendettement, obtenue en rapportant l'encours de la dette et l'épargne brute, s'établit à 6,1 années au 31 décembre 2024, en augmentation de 1,2 points par rapport à 2023. Même si ce ratio se dégrade, la Région reste en deçà du seuil d'alerte fixé à 9 ans par la Loi de programmation 2018-2022.



CONTACTS PRESSE :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2025

Le montant de la DMI 2025 proposée au vote de l'assemblée s'élève à – 63,6 M€ d'AP/AE, dont – 91,5 M€ d'AE et + 27,9 M€ d'AP, ainsi que – 4,0 M€ de CP, dont +1,5 M€ de CPF et – 5,5 M€ de CPI. En recette, – 0,4 M€ sont enregistrés en fonctionnement hors reprise du résultat. Elle se caractérise aussi par la reprise du résultat 2024, à hauteur de 7,9 M€.

◆ Contexte

La décision modificative est adoptée dans un contexte de dégradation de la situation financière nationale, que les déclarations gouvernementales d'avril 2025 n'ont fait que confirmer. Les collectivités territoriales sont appelées à soutenir l'effort nécessaire au redressement des finances publiques, ce qui invite à la prudence.

En Bourgogne-Franche-Comté, le contexte de l'exercice 2024, marqué par l'instabilité politique et la publication tardive de la loi de Finances, ont justifié un report en mars du vote du budget primitif 2025. Le budget n'étant exécuté que depuis trois mois, les mouvements positifs proposés en DMI sont limités et concernent essentiellement une inscription au titre des mobilités pour l'acquisition de matériel roulant. Pour ne pas faire peser ces nouvelles inscriptions sur l'emprunt, des économies sont proposées, avec des décalages ou des annulations de crédits sur les transports, les investissements dans les lycées, la transition énergétique et l'aménagement du territoire notamment.

◆ Mouvements

Les principaux **mouvements positifs** concernent les transports et l'achat des rames TER, ainsi que le secteur de l'économie :

- **L'achat de 14 rames de TER justifie l'inscription de 169 M€ en AP et 40,5 M€ en CPI 2025**
- **Les charges de mobilisation du lot BON (Bourgogne-Ouest-Nivernais) s'élèvent à 15,9 M€ d'AE et 640 K€ de CPF 2025**
- **Les dispositifs d'accompagnement de la filière automobile sont abondés de 6 M€ d'AP/AE et 1,2 M€ de CP 2025.**

Les **mouvements négatifs** sont le fait du décalage de certains dispositifs ou de l'annulation de crédits :

- **Lissages d'échéanciers :** Les travaux d'accessibilité dans les lycées sont décalés à 2027, ce qui permet une économie de 10 M€ de CPI en 2025. La prorogation du PAIR et la réalisation de bilans sur l'avancée des dossiers permet de décaler les échéanciers à hauteur de 5 M€ dans le secteur de l'environnement ou 2,8 M€ dans celui de l'aménagement du territoire. Tous secteurs confondus, 34,8 M€ de CP 2025 sont décalés sur des exercices postérieurs ;

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

- **Abandons de projets et suppression de crédits non-affectés** : 15,4 M€ de crédits sont annulés car ils n'ont pas été affectés en raison de l'abandon ou du report de certains projets ou encore parce que le montant de certains dossiers est inférieur aux prévisions. Différents secteurs sont concernés : la recherche, les transports ou encore l'enseignement supérieur voient les crédits inscrits au titre de certains projets être annulés (salles blanches pour l'EFS, travaux dans les ports de Mâcon et Chalon, projets Numericum ou ISI-FC, etc.) Certaines enveloppes sont revues à la baisse pour mieux correspondre à la réalité des besoins, notamment dans les secteurs du tourisme ou de la communication.

- **392 400 €** sont inscrits en **recettes** au titre de la majoration du montant de TVA perçu au titre des exercices 2024 et 2025 ainsi que de la minoration du montant de DC RTP perçu en 2025.

DM classique (hors annulations AP/AE antérieures à 2025)

	AP/AE	CP 2025	Recettes
Investissement	171 264 808,00	2 910 464,33	0,00
Fonctionnement	17 314 600,00	1 755 907,00	-392 400,00
Total	188 579 408,00	4 666 371,33	-392 400,00

Enfin, le résultat de l'exercice 2024 est repris à hauteur de + 7,9 M€.

◆ **Impact sur l'emprunt d'équilibre**

L'ensemble de ces mouvements permet de réduire de 11,5 M€ l'inscription de l'emprunt d'équilibre. 331,8 M€ avaient été inscrits en mars 2025 au budget primitif, montant ramené à 320,3 M€ à l'issue de la DM1.



—
REGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTE

Ma Région /
avancer, partager /